Attribution de temps

Le 9 décembre 1982, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a dit ceci:

Le projet de loi voulu existe déjà. On y a fait allusion dans la motion déposée par le très honorable chef de l'opposition.

Il parlait du bill C-27, qui avait été présenté par le gouvernement Clark. Il a poursuivi en ces termes:

Lorsqu'il était premier ministre, il a présenté le bill C-27, et nous pouvons donc commencer immédiatement à remédier à la situation.

Où est passé ce sentiment d'urgence, monsieur le Président? Nous devons subir discours après discours, 88 en tout depuis le début de l'étude en deuxième lecture. Le député disait encore:

Nous pourrions d'abord donner force de loi aux dispositions légales contenues dans le bill C-27 et nous pourrions entreprendre immédiatement une étude parlementaire des sociétés de la Couronne actuelles.

On remarquera que la motion présentée le 9 décembre 1982 fait allusion au vérificateur général. Je voudrais citer les propos tenus par le vérificateur général au cours d'une interview accordée le 16 mars, c'est-à-dire lorsque le bill à l'étude a été présenté. Le journaliste lui a posé la question suivante:

Avez-vous espoir que ce nouveau projet de loi puisse résoudre le problème?

Le problème en question, c'est le fait que les sociétés d'État ne sont pas comptables à la population. Le vérificateur général a répondu ceci:

Eh bien, cela aidera grandement à le résoudre. Je suis certain qu'il est toujours possible d'améliorer une mesure législative, mais celle-ci répond, sinon à toutes, du moins à la plupart des questions que nous soulevions au deuxième chapitre de notre rapport, il y a deux ans.

Il s'agit du rapport du vérificateur général publié deux ans auparavant. Le journaliste a ensuite posé la question suivante:

Alors, nous ne savons pas vraiment ce que ces gens ont en tête. Voilà le fond du problème.

Le vérificateur général a dit que nous allions resserrer le contrôle qu'exercent le Parlement, le gouvernement, les conseils d'administration, et le reste. Je crois donc que le projet de loi à l'étude a fait l'objet de longues consultations avec de nombreux groupes, y compris le comité parlementaire, la commission Lambert et le vérificateur général, et qu'il tient compte d'un bon nombre de leurs recommandations.

(1550)

Dans les discussions que nous avons eues avec des membres de l'opposition, il a été entendu que s'ils présentaient des recommandations, des propositions ou des améliorations constructives et valables à l'étape du comité, le gouvernement serait prêt à les examiner et à en tenir compte. Cela est impossible à la deuxième lecture. A cette étape, certains nous demandent de discuter d'amendements et réclament les règlements d'application. Cela doit se faire à l'étape du comité et nous sommes prêts à le faire. Nous voulons examiner en détail toutes les dispositions avec les différents groupes et les particuliers qui seront invités à venir témoigner devant le comité. Mais, avant tout, il faut franchir l'étape de la deuxième lecture.

Je me demande, monsieur le Président, si l'opposition n'a pas été frappée d'apoplexie devant les résultats d'un sondage publié vendredi dernier. Beaucoup ont été consternés quand Gallup a publié ses résultats il y a environ deux semaines. Personne n'y croyait vraiment. Quand Carleton a publié les siens, qui pour l'essentiel ont confirmé que l'opposition perdait la faveur populaire, les conservateurs ont convoqué un comité spécial...

M. Kilgour: Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) invoque le Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le Président, vous savez bien qu'il est interdit à la Chambre de prêter des intentions à des personnes et qu'il existe une règle de pertinence qui, à mon avis, est plus souvent négligée que respectée. Vous pourriez peut-être inviter le député d'Algoma (M. Foster) à s'en tenir aux règles relatives au procès d'intention de motifs et à la pertinence.

Le président suppléant (M. Herbert): Je vois difficilement dans cette intervention un rappel au Règlement. Cependant, je rappelle au député qui a la parole qu'il lui reste deux minutes pour terminer son discours.

M. Foster: Je constate que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est devenu très susceptible et très nerveux. Je n'ai sûrement pas voulu prêter des intentions à qui que ce soit. Cependant, comme l'étude du projet de loi progresse, nous avons cru qu'un vote aurait lieu vers la fin de la semaine dernière ou au début de cette semaine. Je ne sais pas combien de personnes se demandent encore si le projet de loi répondra aux besoins en matière de contrôle des sociétés d'État et de leurs responsabilités. Cependant, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a tout à coup eu la brillante idée de faire reporter à six mois l'adoption de ce projet de loi plutôt que de nous permettre de voter pour qu'on puisse le renvoyer au comité. Selon moi, bon nombre de nos vis-à-vis sont bien informés à ce sujet et leurs recommandations des plus constructives seront très utiles à l'étape du comité. Cependant, nous ne pouvons étudier des amendements ou procéder à une étude détaillée à l'étape de la deuxième lecture.

En conclusion, monsieur le Président, je tiens à dire que le projet de loi permet d'exercer un contrôle plus serré sur les nombreuses sociétés d'État et d'accroître leur responsabilité financière. En fait, ce sont surtout sur trois énormes sociétés d'État aux nombreuses filiales que nous voulons que le Parlement et le gouvernement exercent un meilleur contrôle. J'espère que les députés de l'opposition se joindront à nous pour adopter en deuxième lecture ce projet de loi pour le renvoyer ensuite au comité où nous pourrons l'étudier plus en détail, afin qu'il soit, je l'espère, mis en œuvre dans les prochains mois.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au député d'Edmonton-Strathcona, puisqu'il a soulevé la question de la pertinence de la motion, je tiens à dire à la Chambre que la présidence a été très indulgente. Les deux députés ont jusqu'à maintenant transgressé la règle de la pertinence. Vu que le député a soulevé lui-même la question, il voudra peut-être s'en souvenir. Quoi qu'il en soit, la présidence a pour habitude de fermer les yeux, si vous me permettez l'expression, sur le manque de pertinence dans ce genre de débat.